



## **GROUPEMENT des SYLVICULTEURS du VERCORS 4 MONTAGNES (GS4M)**

(association loi 1901)

B.P. 70525 - 38011 GRENOBLE cedex 1

**Daniel Bonnet** (président) : Tél. /Fax 04.76.75.68.31 et 06.85.76.28.36  
6, grande rue - 38120 Fontanil Cornillon

Mail : [daniel.bonnet38@orange.fr](mailto:daniel.bonnet38@orange.fr) net : [www.gs4m.com](http://www.gs4m.com)

### **Assemblée Générale Ordinaire du samedi 6 juin 2015 à Corrençon en Vercors**

La liste des personnes présentes ou excusées pourra être demandée au Président du GS4M.



Après vérification, le quorum étant atteint, le Président Daniel BONNET ouvre la séance à 9 heures et souhaite la bienvenue à tous les adhérents, ainsi qu'aux différentes personnalités : M. Thomas GUILLET Maire de Corrençon en Vercors et Vice-Président de la Communauté des Communes en charge de la forêt et de l'agriculture, M. DEGOUMOIS Conseiller Municipal délégué représentant Mme Chantal CARLIOZ Maire de VILLARD de Lans, les Présidents des Groupements de Sylviculteurs de l'Isère qui ont répondu à l'invitation et M. le Président des trufficulteurs

#### **Le Président liste les actions de l'année écoulée, et les nouveautés qu'il faut retenir :**

Au cours de l'année 2014 de nombreuses réunions ont eu lieu : avec la CCMV pour des problèmes de dégâts de gibier (ne pas oublier de faire constater vos dégâts au Président de l'ACCA et remplir les fiches de dégâts), réunions au sujet du ramassage excessif des champignons, les journées « bois énergie », journées avec les scolaires, les Conseils d'Administration du Groupement et la réalisation d'un travail important : LE GUIDE DU SYLVICULTEUR édité par le GS4M.

Ce guide est offert à tous les adhérents du Groupement.

Nous avons aujourd'hui 175 adhérents, un vibrant appel du Président, nous invitant à solliciter nos voisins à adhérer au GS4M, pour être encore plus forts et mieux reconnus.

Concernant la loi, il faut retenir « le droit de préférence » (en cas de vente d'une forêt de moins de 4 ha. Il est nécessaire d'informer les voisins de la vente de la parcelle).

Le Président explique les différentes structures complémentaires au Groupement : ASA, ASLGF etc., La certification PEFC, l'assurance tempête SYLVASSUR.

#### **Du 12 au 14 juin aura lieu la 14ème Fête de la Forêt de Montagne à Lans en Vercors.**

Cette fête est organisée par les Communes Forestières en partenariat avec les différents acteurs et structures politiques et forestières. Au programme : débardage par ballon captif, marché des producteurs, animations musicales et ludiques, ateliers à destination des scolaires, vente de bois organisée par ONF, AG des Communes Forestières et Colloque « Produire et récolter durablement du bois en forêt de montagne ».

Il y aura un stand forêt privée (un appel aux bonnes volontés est lancé pour l'organisation et le déroulement de la fête).

La Fête du Bleu du Vercors aura lieu à VILLARD de Lans les 8 et 9 août 2015.



**Présentation des Comptes 2 014 et budget prévisionnel 2015**, après avoir été soumis aux votes, les rapports Moral, d'Activité et Financier toujours positif, sont adoptés à l'unanimité.

**Présentation de l'Activité Technique de l'année 2014 sur le secteur Vercors** par Monsieur Benoît COULEE, Technicien COFORET :



Desserte forestière 3,4 km de route + 600 ml de pistes pour environ 50 ha de forêts desservies (COFORET est maître d'œuvre et l'ASA du Vercors maître d'ouvrage), fourniture de plants (500) délimitation de parcelles avec GPS, estimations forestières, réalisation de PSG, réunions Charte Forestière, CCMV et CCV, réunions sur les points de conflits animées par le Département, appui au GS4M., commercialisation : volume total 15 300 unités (+35 %) 90 % des bois sont certifiés PEFC

La société DECOUX BOIS n'est plus le gérant de la plateforme de FENAT, c'est désormais la CCMV qui reprend la gestion à sa

charge. Il est à noter, le soutien du Département pour l'aide et l'entretien de l'espace avec mobilisation du bois énergie. Les dossiers déposés sont obligatoirement regroupés par COFORET pour la forêt privée. Les conditions requises sont les suivantes : 4 ha minimum par chantier, 30 stères /ha de bois énergie à prélever : montant de l'aide 650 €/ha. En 2014, 4 dossiers ont été déposés par COFORET pour 24 ha.

Monsieur CHENAL Directeur commercial de la coopérative, confirme que l'année 2014 a été intéressante, avec un fort volume de commercialisation avec de nouvelles parts de marché du matériau bois, le marché du chêne retrouve une meilleure valorisation. Pour 2015 il y a un manque de visibilité, de grosses incertitudes, mais il faut savoir répondre aux demandes des scieries en s'adaptant à de nouvelles habitudes (produits très réguliers, très calibrés). Il faut être capables de s'adapter à ces nouvelles commandes, il faut savoir fournir avec un cadencement par mois, y compris en hiver. Il faut trouver un système de contractualisation par des contrats, se mettre dans la chaîne de production et savoir répondre à la demande finale.

M. CLAUDET souligne que la tendance actuelle est aux petits bois, et que nos forêts de montagne produisent plus lorsque les arbres arrivent à une certaine taille.

M. CHENAL précise que la demande va vers le bois de qualité, et que ça vaut la peine de conduire une bonne sylviculture (petit bois 25-30, 40-45-50 pour les plus gros) à 50 on commence à basculer dans le gros bois.

#### **Information sur les cours du bois actuellement, par M. CHENAL**

- Moyens : 51 € à port de camion, cubés sous écorce.
- Charpente standard : 55/65 € le m3 sous écorce
- Charpente choisie : 65 à 90 € le m3 sous écorce.

#### **Renouvellement des Administrateurs du Groupement des Sylviculteurs GS4M.**

Mme GREGIS Hélène est démissionnaire.

Mmes BRICE Catherine et COING-BELLEY Yvonne sont renouvelées dans leur mandat

Mrs BONNET Daniel et THORRAND André Jacques sont renouvelés dans leur mandat.

**Il est décidé et voté à cette assemblée que dorénavant, seul le ou la propriétaire de parcelles forestières pourra être Membre du Conseil d'Administration du Groupement, exemple lorsqu'il s'agit d'un couple, ce sera le ou la propriétaire de forêts qui sera éligible, et non les deux.**



**Présentation de la méthode sélective des mesures d'accroissement individuelle des tiges par Gérard CLAUDET et invitation pour se former et s'informer sur le terrain par des journées de formation.**

S'inscrire auprès de Gérard CLAUDET ou de Daniel BONNET avant le 14 juillet 2015, pour un stage d'une journée pour la période du 17 août -13 septembre 2015. Constitution d'un groupe de cinq à sept participants en fonction de la date souhaitée. Pour chaque groupe : une journée de 9 heures à 17 heures avec repas tiré du sac, pour mise en pratique du contrôle sélectif, avec discussions et échanges.

Méthode simplifiée pour le marquage de nouveaux diamètres,  
Constatation des difficultés de détection des arbres à couper,  
Attribution d'un document guide.

**Informations et questions diverses :**

M. Denis PELLISSIER nous informe qu'une réunion de formation et d'information sera faite par le CRPF pour un PSG groupé en vue de la création d'une ASLGF (secteur 4 Montagnes-Montaud-Veurey-Noyarey).



Présentation par M. Thomas GUILLET et Mme Sandra BONNIAU du projet des placettes pour l'équilibre forêt gibier par la CCMV, suite à l'analyse des suivis ongulés environnement Vercors 4 Montagnes (abondance, conditions physiques).

Une journée de formation est organisée le 19 juin 2015 sur le protocole et les observations.

Ensuite une visite en Chartreuse est programmée cet été.

Et après une réunion bilan se fera à l'automne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.  
La secrétaire de séance : Yvonne COING-BELLEY.